

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, à huis clos, de M. le général de corps d'armée Daniel Menaouine, directeur du service national et de la jeunesse.

Mercredi

10 février 2021

Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 33

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Françoise
Dumas, *présidente***



La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme la présidente Françoise Dumas. Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'auditionner, à huis clos et en visioconférence, le général de corps d'armée Daniel Menaouine, directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ) au ministère des armées. Cette audition nous permettra de mieux comprendre les enjeux de la politique conduite par la ministre des armées en direction de la jeunesse, avant de recevoir, le mois prochain, la ministre déléguée qui exposera les inflexions qu'elle a décidé d'y apporter.

Général, un grand merci d'avoir accepté notre invitation et de vous être montré aussi disponible à notre égard. Vous êtes le directeur du service national et de la jeunesse depuis le 31 juillet 2018, après avoir présidé, au printemps 2018, un groupe de travail sur le service national universel (SNU).

Les armées ont toujours été conscientes de l'importance de leur proximité de la jeunesse, afin de soutenir l'esprit de défense, de conforter le consensus sur les enjeux de défense et de garantir la qualité de leur recrutement. Héritières de plus de cent ans de conscription, elles disposent d'un savoir-faire utile à la cohésion nationale, compétence à laquelle il est souvent fait appel.

La portée intégrative de la fonction militaire a régulièrement conduit les forces armées à contribuer à des politiques d'insertion, comme en témoignent les créations successives du service militaire adapté (SMA), en 1961, sous l'égide de Michel Debré, de l'établissement public d'insertion de la défense (EPID), en 2005, ou plus récemment du service militaire volontaire (SMV).

Aussi votre direction a-t-elle pour mission, d'une part, de mettre en œuvre la journée défense et citoyenneté (JDC) et de faire connaître la défense aux jeunes générations, y compris pour qu'elles aient envie de rejoindre les forces, et, d'autre part, de contribuer à une large politique de la jeunesse visant à aider les jeunes en difficulté à se réaliser par la mise en œuvre d'un plan d'égalité des chances, d'activités de tutorat et d'accompagnements de jeunes issus de milieux défavorisés ou du service militaire volontaire (SMV), qui a permis d'insérer, depuis sa création en 2015, plus de 3 600 jeunes.

Général, quel bilan tirez-vous de l'ensemble des actions menées par le ministère des armées au profit de cette jeunesse, qu'il s'agisse de présenter la défense ou d'aider les jeunes à trouver leur voie ? Estimez-vous que les diverses actions s'articulent suffisamment harmonieusement entre elles et ont chacune trouvé leur public ? Que répondez-vous à ceux qui souhaiteraient davantage d'implication des armées dans le service national universel ou comme ultime corde de rappel à l'intégration des jeunes ? Dans le contexte sanitaire, comment avez-vous réorganisé les journées défense et citoyenneté en 2020 pour les adapter au confinement et au contexte épidémique inédit, alors que chaque année, près de 800 000 jeunes suivent ce rendez-vous de leurs parcours de citoyenneté ?

M. le général Daniel Menaouine, directeur du service national et de la jeunesse. Madame la présidente, mesdames et Messieurs les députés, j'ai le plaisir de m'exprimer devant vous dans ces circonstances particulières afin de vous présenter la politique menée par le ministère des armées en faveur de la jeunesse française. J'en profite

pour vous remercier, Madame la présidente, ainsi que tous les parlementaires œuvrant auprès de vous, pour l'action déterminante que vous menez dans les territoires au profit de la politique en faveur de la jeunesse, dont Mme Darrieussecq, la ministre déléguée, est garante au sein du ministère des armées.

Après avoir rappelé les bases institutionnelles de notre politique jeunesse, je présenterai ses objectifs et ses principaux programmes d'action. Je conclurai mon propos en exposant les implications de la crise sanitaire sur cette politique en faveur de la jeunesse et la montée en puissance du SNU.

La politique en faveur de la jeunesse française menée par le ministère des armées est singulière en Europe, dans la mesure où notre pays a choisi d'institutionnaliser une rencontre entre les jeunes Françaises et les jeunes Français, leurs armées et la gendarmerie. Le principe de cette rencontre obligatoire est inscrit à l'article 34 de la Constitution, disposant que la loi fixe les règles concernant notamment « les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ». Cela se traduit par l'existence de la journée défense et citoyenneté, rendez-vous obligatoire, donc institutionnalisé, entre la jeunesse, ou plutôt les jeunesses, et les armées. Les modalités de mise en œuvre de l'institutionnalisation de la JDC sont précisées par le code du service national, qui définit le service national universel en trois étapes obligatoires : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. La sujétion au service national universel, spécificité française, unique en Europe, impose à tout jeune citoyen, âgé en moyenne de 17 ans et 4 mois, d'aller à la rencontre des armées et d'avoir, pendant une journée, le statut de l'appelé du contingent. Notre politique jeunesse est bien bornée par ces références institutionnelles.

Les finalités et les objectifs visés par notre politique jeunesse s'inscrivent dans la continuité de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 et la loi de programmation militaire 2019-2025, qui décrit le lien armées-nation comme un enjeu essentiel de la cohésion nationale, notamment par la volonté de forger chez les jeunes Français une conscience citoyenne. La principale finalité de notre politique en faveur de la jeunesse est bien le renforcement des relations entre les jeunes et les armées, fondement même du lien armées-nation et de notre politique de défense.

Sur cette base, la politique jeunesse du ministère vise trois objectifs stratégiques.

Le premier objectif est l'attractivité, de nature à assurer aux armées un recrutement de bon niveau en faisant découvrir aux jeunes Français le monde de la défense et ses multiples possibilités d'engagement, comme militaire ou comme civil. Le flux de recrutement représente annuellement 24 000 recrues militaires et près de 5 000 agents civils pour une classe d'âge d'environ 800 000 jeunes. Pour 2020, cette classe d'âge représentait 776 550 jeunes.

Le deuxième objectif stratégique est la citoyenneté, laquelle contribue au renforcement de la cohésion nationale. Il s'agit d'éveiller chez les jeunes l'esprit de défense et de résilience, de renforcer leur esprit d'appartenance à la communauté nationale en soulignant l'importance de l'engagement sous toutes ses formes. Ainsi, 9 % des jeunes qui effectuent un service civique en découvrent l'existence même au moment de la JDC.

Le troisième objectif stratégique est la justice sociale, en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'ascension sociale des jeunes qui en ont le plus besoin. En 2019, près de 46 000 entretiens ont été conduits lors de la JDC au profit des 34 000 jeunes décrocheurs par les collaborateurs de la direction du service national et de la jeunesse. La JDC

est un moyen de détection des jeunes en difficulté de lecture. En 2019, c'était le cas de près de 12,4 % des jeunes que nous avons reçus.

La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur des moments de rencontre entre les armées et les jeunes, la JDC en étant le rendez-vous et surtout le centre de gravité obligatoire. La plupart de ces moments de rencontre sont intégrés dans le plan égalité des chances auquel participe activement le ministère des armées depuis 2008, qui bénéficie chaque année à près de 30 000 jeunes issus majoritairement des quartiers défavorisés et des établissements d'enseignement prioritaire.

La JDC s'appuie sur des présentations et des échanges interactifs avec des militaires, destinés à apporter à chacun de ces jeunes citoyens, âgés en moyenne de 17 ans et 4 mois, une information sur sa défense et les armées, ainsi qu'une sensibilisation à l'esprit de défense et de sécurité. Nos jeunes concitoyens peuvent effectuer leur JDC entre le moment du recensement et l'âge de 25 ans.

La JDC permet de détecter, au moyen d'un test, les jeunes en difficulté de lecture scolaire et de contribuer à leur insertion dans la société en les orientant utilement vers les organismes *ad hoc*. La moitié des jeunes qui se rendent dans des missions locales le font à l'issue de la JDC.

La JDC permet enfin, au moyen d'un questionnaire, d'identifier les jeunes intéressés par telle ou telle armée. Chaque année, la JDC, dispensée par les trente-trois centres du service national répartis en métropole et outre-mer, concerne 790 000 jeunes et assure l'orientation de 12 000 jeunes vers les partenaires pour l'insertion que sont notamment le service militaire volontaire (SMV), l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) et le SMA. La JDC fournit plus de 200 000 demandes de contact aux services de recrutement des armées. Cette activité a été fortement touchée par la crise sanitaire.

Je tiens à souligner l'importance du travail des équipes de la direction du service national et de la jeunesse, qui réalisent la JDC avec les mêmes attendus à Paris, Marseille, Saint-Barthélemy ou, après trois jours de pirogue, au fin fond de la forêt guyanaise, sur le site des Trois-Sauts.

Avant leurs 17 ans et la réalisation de la JDC, en complément de l'enseignement de défense dispensé par les professeurs sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en charge de l'enseignement agricole, et soutenue au sein du ministère des armées par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), certains jeunes se voient offrir des moments de rencontre dans le cadre scolaire et périscolaire. Tout jeune peut être l'un ou l'une des 9 250 élèves au sein de nos 370 classes de défense et de sécurité globales en métropole et outre-mer. Ces classes reposent sur un projet pédagogique et éducatif mené à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire. Ces classes constituent l'une des priorités de la ministre déléguée et leur nombre est passé de 217 en 2017 à 370 à la fin décembre 2020, en progression de 70 %.

Chaque jeune peut également participer aux activités de l'un des trente et un centres des cadets de la défense qui proposent aux collégiens et aux lycéens des activités éducatives, citoyennes et sportives au sein d'une unité militaire durant quatorze demi-journées réparties sur l'année, suivies d'un mini-camp de cinq jours en fin de cycle.

Ces jeunes peuvent aussi effectuer des stages de découverte et d'observation au sein des unités et organismes de la défense. Un partenariat liant le ministère des armées et

l'association Tous en stage propose des stages innovants à des jeunes issus des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+), en région parisienne, mais aussi en province.

Ils peuvent participer aux rallyes citoyens organisés par les délégués militaires départementaux ou aux journées sport-armées-jeunesse au sein d'unités militaires sous l'égide de la commission armées-jeunesse. Ils peuvent faire partie des 2 100 jeunes bénéficiant du tutorat d'un élève d'une grande école de la défense dans le cadre des cordées de la réussite. Ce tutorat, qui fait partie du programme « une grande école : pourquoi pas moi ? », permet à des élèves officiers, polytechniciens, saint-cyriens, de l'école de l'air ou de l'école navale, ou à des élèves ingénieurs, de Supaéro, par exemple, de parrainer des élèves volontaires dont la capacité et le mérite sont reconnus mais dont le contexte familial ou social peut brider l'ambition scolaire.

Ces jeunes peuvent enfin s'investir dans une activité alliant sport, travail, mémoire et citoyenneté dans le cadre du programme « Aux sports, jeunes citoyens ! » s'inscrivant dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Toutes ces activités sont majoritairement conduites avant la JDC. Ensuite, tout jeune peut se lancer dans un parcours d'engagement et entamer une démarche volontariste vers les armées. Ce parcours d'engagement peut se traduire par des participations aux périodes militaires d'initiation et de perfectionnement (PMIP), auxquelles contribuent quelque 10 000 jeunes par an, offrant une première expérience de vie militaire. Des jeunes peuvent aussi rejoindre une formation militaire initiale du réserviste (FMIR) permettant, après acquisition des bases du savoir militaire, de souscrire un contrat d'engagement dans la réserve militaire opérationnelle. La mise en œuvre des PMIP et des FMIR relève de l'entière responsabilité des armées et des services.

Après la JDC, chaque jeune peut décrocher un stage, un contrat armées-jeunesse, un contrat d'apprentissage en alternance ou un contrat du service civique offrant une première expérience au sein du ministère des armées. Il peut également devenir boursier dans l'un des lycées de la défense ou intégrer une classe préparatoire à l'enseignement supérieur, passerelle entre la terminale et les classes préparatoires aux grandes écoles pour les élèves méritants. Ces jeunes peuvent rejoindre, dans le cadre d'une insertion socioprofessionnelle, les rangs du service militaire volontaire en métropole – accueillant environ 1 200 jeunes par an et dont la ministre des armées souhaite porter le nombre à 1 500 jeunes par an en 2022 – et du service militaire adapté outre-mer, représentant 6 000 jeunes par an, soit 15 % d'une cohorte pour nos concitoyens ultramarins.

Enfin, tout jeune peut pousser la porte d'un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) et s'engager pour une carrière d'officier, de sous-officier ou d'engagé volontaire, ou bien rejoindre le ministère comme personnel civil.

Fin 2019, un plan handicap et inclusion a été promu au sein de la direction, en vue d'assurer une meilleure prise en compte des jeunes en situation de handicap. Ce plan prévoit une meilleure accessibilité grâce à la présence d'un site JDC pour personne à mobilité réduite à moins d'une heure de son domicile, objectif d'ores et déjà atteint, une meilleure accessibilité aux services téléphoniques et aux portails numériques de la direction, ainsi qu'un meilleur accueil des jeunes en situation de handicap par l'organisation de JDC dites exceptionnelles. Enfin, Mme Darrieussecq nous a demandé de développer une JDC e-learning à l'attention des jeunes Français à l'étranger, afin de permettre aux jeunes en situation de handicap d'effectuer la JDC depuis chez eux. Cette e-JDC sera opérationnelle cette année.

Menés avant et après la JDC, tous ces moments de rencontre, dont la plupart contribuent au plan égalité des chances mis en œuvre depuis 2008, touchent chaque année près de 69 000 jeunes, soit 10 % d'une classe d'âge.

La crise sanitaire n'a pas épargné la politique jeunesse du ministère des armées. Confronté à une suspension des JDC lors de la première période de confinement et à la mise en attente de près de 336 000 jeunes, le ministère des armées a mis en œuvre de nouvelles modalités d'exécution afin de permettre à chaque jeune Français de l'effectuer malgré la crise. Au cours de l'année 2020, la JDC s'est donc tenue selon trois modalités différentes. D'abord, la JDC classique, qui a bénéficié à 213 000 jeunes, du 1^{er} janvier au 16 mars, ce qui était le cas l'an dernier, à la même époque. Ensuite, entre le 1^{er} septembre et le 26 octobre, une JDC adaptée d'une demi-journée de trois heures trente, recentrée sur l'information sur la défense, ses métiers et l'orientation des jeunes, organisée dans le respect des mesures sanitaires, a concerné plus de 235 000 jeunes. Enfin, du 23 novembre au 23 décembre, la JDC en ligne a bénéficié à 165 000 jeunes. Nous voulions éviter des rencontres entre des lycéens qui étaient à l'école et des étudiants contraints de rester chez eux.

Au total, plus de 615 000 jeunes ont été accueillis en 2020 à l'occasion de la JDC. Ces deux adaptations nous ont permis de résorber progressivement la dette organique de 336 000 jeunes. Si vous le souhaitez, nous reviendrons lors des échanges sur l'expérimentation de ces différentes modalités et sur les enseignements tirés.

Les contraintes de la crise sanitaire ont réduit d'environ 30 % les activités des autres programmes de jeunesse. Il convient cependant de noter une très bonne progression du programme des classes de défense et de sécurité globales, avec la création de quarante nouvelles classes. Différents concours et activités ont animé ce réseau, dont la lettre CDSG. Pour 2021, nous espérons un déroulement presque nominal de toutes ces activités, y compris de la JDC, pour une classe de 794 000 jeunes, auxquels s'ajoutent, au 1^{er} janvier, les 161 000 jeunes décalés de 2020.

Nos chiffres ne prennent pas en compte les recensements en retard, effet collatéral du COVID. Beaucoup de jeunes qui devaient se faire recenser en 2020 ne l'ont pas fait, ce qui aura des répercussions en fin d'année pour l'établissement des listes électorales en vue des échéances présidentielle et législatives de 2022.

Tourné vers l'engagement de tous les jeunes Français, le SNU comprend une phase obligatoire marquée par un stage de cohésion suivie d'une mission d'intérêt général réalisée entre 16 et 17 ans puis d'une phase d'engagement facultative. Au cours du stage de cohésion de douze jours, le ministère des armées organise une journée défense et mémoire nationales (JDM) appelée à terme à succéder à la JDC. La JDM, conçue en trois modules – défense, mémoire et résilience – fait appel à des jeux interactifs conçus par la DSNJ et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Je citerai le jeu Décision défense et le diorama « Explique-moi une cérémonie ». Le module résilience explique aux jeunes comment s'orienter avec une boussole dans la nature, se protéger et donner l'alerte.

Le ministère des armées est mis à contribution dans l'organisation de missions d'intérêt général défense ou mémorielles destinées à capter l'intérêt des jeunes volontaires en vue de leur recrutement éventuel dans les armées.

Le ministère agit directement pour la montée en puissance des centres SNU. Il participe, d'une part, à la formation des futurs cadres sur des sites mis à disposition – en 2019, à Brétigny, en 2020, à l'école navale – et, d'autre part, au recrutement de ceux issus de la réserve ou anciens militaires. Parmi les cadres du SNU, en 2019, 40 % d'entre eux étaient soit

d'anciens militaires, soit des réservistes, ces derniers n'étant pas employés comme réservistes mais comme cadres du SNU.

Le SNU modifie, à travers le parcours proposé, l'équilibre général de la politique de jeunesse du ministère des armées. La JDM est effectuée vers la seizième année, soit en moyenne douze mois avant l'actuelle JDC et près de deux ans avant un possible engagement. Cette exposition plus précoce du jeune aux questions militaires, de nature à déclencher son intérêt pour l'engagement, nécessitera un suivi plus rigoureux pour ne pas le perdre en route, d'autant que le SNU offrira à chaque jeune un plus large éventail d'offres d'engagement dans le monde civil, lui ouvrant des perspectives nouvelles et diversifiées, voire moins contraignantes que celles offertes par le ministère des armées. Dès lors, si l'on n'y prenait garde, l'effet du SNU en termes de résilience et d'engagement pourrait générer pour les armées un effet contraire, voire un effet d'éviction et de relâchement du lien armées-jeunesse.

Lors de la montée en puissance du SNU, il conviendra de maintenir un tuilage entre la JDM et la JDC traditionnelle, afin de ne pas laisser de jeunes sans contact avec la défense et de ne pas les priver des informations sur l'insertion professionnelle. Un arrêt prématuré de la JDC en 2023 pourrait exclure plus de deux millions de jeunes concitoyens de ce rendez-vous avec les armées.

Le ministère devra estimer à la hauteur de son ambition le nombre de missions d'intérêt général à proposer par classe d'âge. Après la préfiguration réussie en 2019 et la suspension pour raison sanitaire de la séquence prévue en 2020, le stage de cohésion au profit de 25 000 volontaires devrait avoir lieu, en métropole et outre-mer, du 21 juin au 2 juillet. Le ministère des armées est déjà en ordre de bataille pour réussir ce rendez-vous et promouvoir ce projet de société dans lequel les armées ont toute leur place.

Pour conclure, la politique jeunesse menée par le ministère des armées est très active. Chaque année, 790 000 jeunes effectuent leur JDC et 69 000 autres sont concernés par le plan égalité des chances. Cette politique n'en est pas moins perfectible. Compte tenu du plan gouvernemental « Un jeune, une solution » et de la montée en puissance du SNU, cette politique sera, dès cette année, marquée par une nouvelle ambition des armées pour la jeunesse, dont les objectifs et les moyens seront promus et présentés par la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, Mme Darrieussecq, comme vous l'avez annoncé en introduction, Madame la présidente.

M. Fabien Gouttefarde. Général, comme ancien animateur de JDC sur la base aérienne d'Évreux, je suis heureux de vous entendre vous exprimer devant notre commission et je salue le travail de votre direction qui a acquis une véritable expertise de notre jeunesse, de ses ambitions, de ses compétences mais aussi de ses lacunes.

En tant que rapporteur du groupe de travail chargé de réfléchir à la mise en œuvre du SNU, vous avez rendu un rapport déterminant en avril 2018. Lors d'une audition devant nos collègues du Sénat, vous avez déclaré : « Chaque jour, 130 personnes meurent d'accident cardiaque et seules 3 % sont sauvées, alors que dans les pays anglo-saxons, ce taux est de 30, voire 40 %. [...] Le confinement de la centrale de Fukushima a nécessité le déploiement de 100 000 hommes pendant quatre mois. Lors des inondations dans l'Aude, 300 jeunes pompiers volontaires sont venus renforcer les services de secours pendant le week-end. » On pourrait citer, plus récemment, les Alpes-Maritimes. Autant de mobilisations et de compétences à acquérir pour notre jeunesse. La maquette du SNU est-elle conçue de manière à atteindre ces objectifs si utiles socialement pour notre pays ?

Mme Marianne Dubois. Les classes de défense et de sécurité globale donnent d'excellents résultats. Vous avez mentionné la création d'une quarantaine de classes supplémentaires, mais ce dispositif est trop peu connu, voire inconnu. Dans le Loiret, à ma grande surprise, ni le directeur académique des services de l'éducation ni le délégué militaire départemental (DMD) ne le connaissaient. Ces personnes ne se connaissaient pas et le trinôme académique ne s'était jamais réuni. Le DMD est le colonel de notre belle base de Bricy. Il change tous les deux ans et est très occupé. Comment faire en sorte que les trinômes académiques fonctionnent partout régulièrement, se rencontrent et bâtissent ces projets si intéressants pour nos jeunes ?

M. Christophe Blanchet. L'épidémie ne faiblit pas et ses effets sur notre jeunesse sont terribles. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la montée en puissance du service national universel. Vous connaissez mon implication de longue date dans ce dossier. Cette profonde réforme de société est destinée à montrer le soutien de la nation à sa jeunesse et à lui faire découvrir les valeurs d'engagement dans des actions de solidarité intergénérationnelle.

Depuis le début, vous êtes une pièce majeure du dispositif. Au mois de juin, se tiendra le deuxième séjour de cohésion. Cette année, beaucoup de jeunes volontaires ressentent une vocation à servir dans les armées ou la police mais, à l'avenir, des jeunes moins intéressés, voire hostiles, devront participer au SNU à titre obligatoire. Comment les attirer et les convaincre de la justesse du projet ? Comment obliger ceux qui refuseraient de le faire ? Quand le SNU deviendra-t-il obligatoire pour tous ? Pour accueillir tant de jeunes demain, ne conviendrait-il pas d'investir dès aujourd'hui dans treize centres du SNU, un par région, en prenant modèle sur les SMV ?

Corapporteur avec notre collègue M. Jean-François Parigi de la mission d'information sur les réserves, il nous apparaît que le SNU, la réserve civique et les réserves constituant la garde nationale gagneraient à être mieux articulés et, surtout, mieux reconnus. Pourriez-vous avancer des pistes d'amélioration ?

Vous dites que le SNU a vocation à traduire l'engagement des jeunes et que 9 % de ceux qui effectuent un service civique en ont découvert l'existence au moment de la JDC. Mais combien de jeunes s'engagent par la suite dans des réserves, même hors réserve opérationnelle militaire ?

Enfin, vous avez indiqué que la moitié des jeunes qui allaient vers une mission locale le faisaient à la suite des tests effectués lors de la JDC, tests pertinents et efficaces, comme je l'ai moi-même constaté à Évreux. Nous savons que 90 000 jeunes décrochent chaque année. Comment raccrocher 100 % des jeunes détectés et faire en sorte qu'ils soient suivis complètement afin de ne pas en laisser un seul au bord de la route ?

M. Thomas Gassilloud. Vous avez beaucoup parlé du « comment », mais je vous interrogerai sur le « pourquoi », même s'il s'agit d'une question plus politique. La revue stratégique actualisée avance une nouvelle fonction stratégique, la « résilience-protection », comme je l'avais proposé en commission de la défense, dès juillet 2002, lors d'une audition du chef d'état-major des armées. Comment le SNU peut-il concourir à la résilience de la nation ? En 2020, Gabriel Attal avait proposé le concept de réserve SNU, visant à mobiliser

les jeunes ayant effectué leur SNU sur la base du volontariat. Alors que les premières générations SNU commencent à sortir, où en est ce projet ?

M. Yannick Favennec Becot. Depuis le 11 janvier, les jeunes de 15 à 17 ans peuvent s'inscrire sur la plateforme du service national universel. On peut y lire qu'à l'issue de la première étape de cohésion au cours de laquelle les jeunes volontaires participent à des modules autour de sept thématiques, dont la défense et la sécurité nationale, « ils s'engageront auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour une mission d'intérêt général ». L'engagement des jeunes se faisant souvent en fonction d'une cause, quelles sont celles mises en avant lors de la première étape du SNU ? Comment les attirer vers une cause liée à la défense, d'autant qu'ils pourront poursuivre cet engagement pour une période de trois mois minimum ? Quelles missions d'intérêt général pourront être réalisées au sein d'un corps en uniforme et quelles sont vos attentes en ce domaine ? Que répondez-vous aux détracteurs du SNU, à l'instar de certains collectifs régionaux, qui affirment que ce dispositif dont l'organisation est confiée à des militaires équivaut à un embrigadement de la jeunesse ?

M. Bastien Lachaud. Existe-t-il une estimation des contributions directes et indirectes que le ministère des armées devra apporter, notamment en matière de ressources humaines, à l'organisation du SNU ? Quelles conséquences cela peut-il avoir sur le budget du ministère ? Quel est la plus-value réelle du SNU en termes de sécurité, défense, civisme et insertion, c'est-à-dire sur le renforcement de nos réserves et la capacité de résilience de notre population face aux crises ?

M. André Chassaigne. Alors que nous débattons dans l'hémicycle sur les principes républicains, notre échange est opportun. Quelle place doit prendre le ministère des armées pour répondre à ce qui me semble être les cinq principaux enjeux de notre temps ? Le premier est la cohésion nationale, alors que nous vivons un séparatisme notamment social, marqué par l'entre-soi entre les plus privilégiés et les plus modestes, des sociologues disant que les privilégiés croisent de moins en moins les plus faibles. Le deuxième est la formation au civisme et aux valeurs de la République, non seulement dans les quartiers urbains mais aussi dans les territoires ruraux. Le troisième est la prise de conscience de notre mémoire collective, ce qui me fait voir d'un bon œil le développement d'initiatives comme les chemins de mémoire. Le quatrième est l'intégration, non seulement des jeunes issus de l'immigration, mais aussi de ceux vivant dans des territoires éloignés, aussi bien outre-mer que dans les territoires ruraux enclavés où des jeunes se replient sur le pré carré du village de leur enfance. Le cinquième est l'apprentissage à vivre au sein d'une structure hiérarchisée, avec des supérieurs et des chefs.

La politique de la jeunesse du ministère des armées est de nature à répondre à ces enjeux mais elle doit se conjuguer avec d'autres politiques publiques. La complémentarité de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères et les croisements des budgets alloués sont-ils suffisants ? Quelle est leur évolution ? L'interruption d'actions existantes comme la JDC, voire le service civique, et la montée en puissance du SNU ne risquent-elles pas d'avoir un effet ciseau ? Des choix budgétaires devront être opérés, mais ne risque-t-on pas de lâcher la proie pour l'ombre ? Cette inquiétude est exprimée par l'association Unis-Cité, qui regrette l'insuffisance du budget alloué au service civique.

Mme la présidente Françoise Dumas. Monsieur Chassaigne, vous êtes un excellent ambassadeur des politiques de la jeunesse de nos militaires. Je partage entièrement votre point de vue.

M. Jean Lassalle. Général, je suis depuis longtemps acquis à vos propositions, sans que cela fasse lever un cil à une mouche. Je partage avec André Chassaigne les cinq enjeux pour nos jeunes. Mais pour relever l'immense défi de refaire citoyenneté, revivre ensemble, refaire nation, je ne vois d'autre moyen que la mise en place d'un service national civique ou militaire d'une durée de dix mois, que je propose d'effectuer du 10 septembre au 10 juillet, pour tous les jeunes garçons et filles, entre l'âge de 17 et 18 ans. Cela présenterait l'avantage de ne pas couper deux années scolaires et de leur permettre, après accord avec les auto-écoles, de passer le permis de conduire. Ces jeunes, qui n'ont aujourd'hui aucune autre occasion de tous se retrouver, seraient récompensés par la nation par une première annuité de retraite. Le coût estimé est de 10 milliards d'euros par an. Cela vous paraît-il envisageable ?

M. le général Daniel Menaouine. Vous m'avez beaucoup interrogé sur le SNU. J'étais le rapporteur du groupe de travail en 2018, mais celui-ci relève désormais de la compétence du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le sujet est particulièrement suivi par la secrétaire d'État Sarah El Haïri. Je vous répondrai donc ce que je vous aurais répondu en 2018, si j'avais été entendu par votre commission à l'époque. Je ferai état des éléments qui m'ont conduit, entouré de six personnes, à faire ce rapport.

Pour ce qui est de la résilience, j'envisageais l'apparition de cinq catégories de risques nécessitant une réaction massive de la population : le dérèglement climatique, les cyberattaques, les incidents industriels de grande ampleur, la menace terroriste et les pandémies. De retour d'Afrique où j'avais effectué une mission d'un an, j'avais connu des pandémies. À mon sens, ces menaces supposaient de disposer rapidement sur le territoire national de jeunes formés à des savoir-faire afin de renforcer les forces spécialisées. C'est pourquoi il me semblait important que deux journées du séjour de cohésion soient consacrées à la formation de logisticien de la sécurité civile, afin que chaque jeune citoyen soit capable d'intégrer rapidement un dispositif de sécurité civile. J'avais abouti à cette conclusion à la suite d'échanges avec des représentants de l'ordre de Malte et de la Croix-Rouge.

J'avais calculé que 10 % d'une cohorte descendant dans la rue représentaient 77 000 jeunes, et trois cohortes, 240 000 jeunes. Or 77 000 jeunes, c'est l'effectif des forces terrestres, et 240 000 jeunes, c'est l'effectif total des pompiers et des services de sécurité. Un tel dispositif offrirait une capacité de renfort instantané de jeunes. J'ai constaté aussi un sens aigu du bénévolat dans la jeunesse qui, en cas de catastrophe, est prête à apporter son aide. Or nous devons faire en sorte qu'en descendant dans la rue, elle sache quoi y faire. Pour moi, rapporteur, l'une des grandes ambitions du SNU était d'augmenter la capacité de résilience de la France face à toutes les menaces et à moindre coût.

On parle toujours de coûts, mais j'avais semé le trouble en indiquant – avis d'experts à l'appui – que si le SNU coûterait 2 milliards d'euros d'investissement par an, un jeune de 20 à 27 ans sans emploi coûte 75 000 à 100 000 euros à la nation. Le SNU devait aussi servir de corde de rappel aux décrocheurs en leur offrant une autre voie. On voit toujours les coûts d'une mesure mais on en voit moins souvent les gains. On ignore le prix de

l'insertion et de la cohésion sociale, mais on en mesure le coût quand elles ne fonctionnent pas. À terme, un pays plus résilient, plus soudé, laissant moins de jeunes sur le bord de la route permet de réaliser des économies mais, compte tenu des difficultés budgétaires, ce discours n'est pas toujours entendu

J'approuve les objectifs déclinés par M. Chassaigne. Le SNU est l'ombrelle de tous les dispositifs d'engagement. J'ai beaucoup travaillé avec l'association Unis-Cité. Je rappelle que la troisième phase du SNU peut être réalisée dans le cadre du service civique. Quand 240 000 jeunes font leur service civique, conformément au souhait du Président de la République, cela signifie que 240 000 jeunes vont faire leur troisième phase de SNU. Loin d'avoir un effet de ciseau, c'est un effet complémentaire.

L'addition des formes d'engagement existantes s'inscrit dans la logique du service national universel. Le vrai sujet, c'est sa reconnaissance. Comment reconnaître l'engagement d'un jeune effectuant son SNU ? On voit souvent des jeunes dotés de savoir-faire et de grandes capacités mais dénués de diplôme. Dans notre pays, quand on n'a pas de diplôme, on s'en sort difficilement. Le SNU peut contraindre notre société à reconnaître non les diplômes mais les compétences des jeunes. À Lille, j'ai croisé un jeune qui m'a dit : « Monsieur, je n'ai pas de diplôme, mais tous les après-midi, j'entraîne à la boxe des jeunes que me confient leurs parents. » Imaginez la confiance, la capacité d'organisation, les compétences non reconnues par un diplôme scolaire mais nécessaires pour encadrer des jeunes ! Il n'avait qu'un diplôme de boxe mais tout le savoir-faire pour encadrer des jeunes. A contrario, de jeunes diplômés doués de compétences en matière de ressources humaines n'en auraient aucune pour encadrer dix jeunes. Le SNU a aussi pour objet de contribuer à la reconnaissance des compétences et de valoriser l'engagement des jeunes.

En matière de cohésion nationale, le SNU a vocation à obliger les élèves de grandes écoles de fonctionnaires à faire comme les polytechniciens. Polytechnique a beau être une grande école, un polytechnicien passe six mois de sa première année à encadrer des jeunes du SMV. Ce faisant, on provoque la rencontre improbable d'un polytechnicien et d'un jeune du SMV. Après en avoir parlé avec les intéressés, je suis convaincu que le polytechnicien en tire le plus parti en aidant pendant six mois des jeunes en difficulté. Imaginez que cela soit étendu à toutes nos grandes écoles du service public, voire à nos écoles de commerce ! Je rappelle que, si vous souhaitez entrer à l'université d'Harvard, tout le monde vous parlera du coût, mais personne n'indiquera qu'il faut avoir fait cent jours de bénévolat dans les trois années précédentes. En mettant en place un tel dispositif, le SNU s'imposera aux jeunes.

Le SNU, ce n'est pas l'image d'Épinal du gendarme qui va chercher un jeune pour faire son service militaire. Le défi est de lui donner un caractère incontournable. Un jeune doit comprendre qu'il a intérêt à faire le SNU tant ce dispositif est intéressant, attractif, attrayant et valorisant. On ne pourra jamais obliger tout le monde à faire quoi que ce soit. Des jeunes roulent sans permis. Dans les campagnes, certains m'ont dit : « Nous conduisons bien mais nous n'avons pas eu le code. » Autrement dit, ils n'avaient pas le permis, mais comme ils maniaient le tracteur, cela ne leur posait pas de problème de conduire. En 2018, nous avons suggéré, ce qui avait fait sourire, une montée progressive du SNU de 2019 à 2026, pour des raisons matérielles et psychologiques, parce que le meilleur ambassadeur du SNU, ce n'est ni vous ni moi, mais le grand frère, la grande sœur ou le cousin qui l'a fait. La question de l'obligation relève en fait de la pédagogie. Les jeunes doivent s'appropriier le dispositif et ceux qui le font être valorisés. Le SNU ne doit pas aller aux jeunes, c'est aux jeunes de venir au SNU !

S'agissant d'obligation, s'il y a trois mois, on avait imposé la vaccination, on aurait provoqué une levée de boucliers, alors que nous commençons progressivement à comprendre qu'elle est incontournable. Comme pour le permis de conduire, elle n'a de sens que si chacun se sent obligé de le faire pour intégrer la société et faire partie du groupe.

La crise du COVID renforce l'intérêt du SNU. Beaucoup de jeunes de nos cités ont pris seuls d'excellentes initiatives et de nombreux dispositifs ont été mis en place en cours de route. Le rapporteur de 2018 était convaincu, et je le reste, que face au défi de l'aide aux personnes âgées, nous avons besoin de nous organiser afin de disposer de nombreux bras pour aller à leur rencontre.

Si mes équipes vont au fin fond de la forêt amazonienne, sur le site des Trois-Sauts, elles vont aussi dans les campagnes, où le taux de jeunes en difficulté de lecture est élevé. Vous avez raison de signaler que beaucoup de jeunes y sont totalement isolés. Si nous avons conçu une phase de cohésion de douze jours en internat, c'est aussi pour permettre aux jeunes isolés de sortir de chez eux, car vous ne pouvez pas leur demander d'aller tous les jours à un endroit éloigné.

Enfin, je l'ai dit au Président de la République, travailler avec trente jeunes de l'association Marseille Solutions pendant une matinée m'a rendu modeste. Alors que j'ai mis soixante-dix jours pour rendre mon rapport, en trois heures, ces trente jeunes ont décrit 80 % du scénario du SNU que nous avons proposé au Président de la République ! Nous avons bien pris en compte les attentes des jeunes.

La mission d'intérêt général visant à découvrir des associations du bassin de vie est également importante. On regarde parfois très loin sans voir ce qui se passe en bas de chez soi. Quand j'ai rencontré des jeunes en stage à La Défense, ils m'ont tous parlé de stages à Singapour ou à New York, mais jamais à Castres ni à Bayonne, où je suis né. Cela étant, la crise du COVID va les inciter à rester chez nous.

Ce sujet du SNU n'est désormais plus vraiment le mien. Mon sujet, c'est le rôle du ministère des armées dans le SNU. C'est pourquoi j'ai évoqué la journée défense et mémoire. Si un groupe de parlementaires de la commission de la défense nationale souhaite découvrir les activités de cette journée, je me tiens à sa disposition, même pour vous faire jouer. C'est l'une des douze journées du stage de cohésion du SNU. Elle permet de prendre connaissance de nos fonctions stratégiques, de participer à une sorte de *wargame* sur une grande carte et de découvrir une cérémonie militaire au monument des anciens combattants. Si nos anciens reprochent parfois aux jeunes de trop bouger, c'est parce qu'on ne leur a pas expliqué ce qu'était une cérémonie d'anciens combattants. Il est important d'inculquer à nos jeunes la compréhension de la cérémonie et l'engagement de nos anciens.

La méconnaissance des classes de défense et de sécurité globales par le trinôme académique du Loiret signifie que mes efforts pédagogiques sont insuffisants. Nous avons des contacts avec tous les trinômes, nous faisons de l'information au profit des DMD. Dans le Loiret, il existe déjà trois classes de défense et de sécurité globales et je suis navré d'apprendre que ni le DMD ni le trinôme académique dont vous parlez n'en connaît l'existence. Depuis ma prise de fonction, j'envoie aux membres de la commission et aux trinômes académiques une plaquette retraçant toutes nos activités à partir d'une carte des départements métropolitains et d'outre-mer. Le fonctionnement des trinômes académiques ne relève pas de ma direction mais de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives et porte principalement sur l'enseignement de défense. Le ministère des armées va vers les enseignants, afin qu'ils s'approprient le sujet de la défense et l'enseignent aux jeunes.

L'action de ma direction concerne principalement les rencontres directes entre les jeunes et les militaires. Le fonctionnement des trinômes académiques, qui regroupent des représentants de l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), le DMD et des représentants de l'académie, est perfectible et dépend pour beaucoup de l'investissement des acteurs locaux.

Mme Darrieussecq vous présentera au mois de mars le plan « ambition armées-jeunesse 2022 » qui a vocation à créer une nouvelle gouvernance, à s'assurer que le rôle des uns et des autres dans les territoires soit mieux connu, à combler les lacunes et à dynamiser les énergies locales. Mais s'agissant des classes, je peux vous assurer que nous sommes dans une dynamique.

L'engagement dans la réserve est une des modalités d'engagement du SNU. Il n'y aura pas de concurrence entre les uns et les autres.

Si nous avons intérêt à faire connaître le service civique, l'envoi des jeunes vers les dispositifs d'insertion est freiné par le fait que ces derniers font beaucoup trop appel au numérique. Dès lors, ce sont les 12 % de jeunes en difficulté de lecture, qui en ont le plus besoin, qui n'y ont pas accès. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, beaucoup de jeunes sont victimes de la e-fracture. Sans rencontre physique obligatoire, ils passent sous les radars et nous les perdons. Mon premier retour d'expérience de la JDC en ligne, c'est que seulement la moitié des 320 000 jeunes convoqués en décembre sont venus et que les dispositifs d'information sur l'insertion n'atteignent pas les premiers destinataires. La JDC en ligne a également montré un moindre intérêt pour les armées. L'intérêt de la JDC en présentiel, aménagée ou complète, c'est de créer une rencontre improbable entre un jeune et un militaire. Ce jour-là, soit on transforme l'essai, soit on donne déjà une idée aux gens.

L'idée des cordées de la réussite de demander à des élèves officiers des grandes écoles militaires d'aller à la rencontre physique de jeunes en difficulté m'a conduit à demander aux élèves des grandes écoles de participer à l'encadrement du SNU. Quand on a 16 ans, le modèle n'est pas quelqu'un âgé de 30, 40 ou 56 ans, c'est quelqu'un de 21 ou 22 ans. Encadrer des jeunes de 16 ans par des jeunes de 22 ou 23 ans, soutenus par d'autres encadrants un peu plus âgés, a beaucoup plus de sens. Il est bien plus utile pour un jeune de 16 ans de rencontrer un élève officier de gendarmerie lors du SNU que de rencontrer ce gendarme pour la première fois au bord de la route. Cela contribue à abattre des limites que nous nous fixons nous-mêmes. C'est pourquoi il importe que tous les corps en uniforme, civils ou militaires, participent au SNU. J'en avais parlé avec le directeur de l'ENA et avec celui de l'École nationale de la magistrature afin que leurs élèves encadrent aussi les jeunes du SNU. Le fondement de nos politiques de jeunesse au ministère des armées est une rencontre physique, du temps passé avec les jeunes, ne serait-ce qu'une journée.

J'ajouterai un enseignement que nous avons tiré de la crise du COVID. Lors de la première JDC, en 2020, le taux de jeunes en difficulté de lecture était toujours de 12 %. À la reprise des JDC entre septembre et octobre, ce taux est passé à 16 %. Il ne portait que sur 230 000 jeunes mais nous avons perdu quatre points. Cela montre que rien ne remplacera l'école physique, ce qui est aussi l'avis des enseignants, d'où mon attachement au maintien des rencontres physiques.

Face à des risques hybrides, contrairement à une idée reçue, nous aurons besoin instantanément et momentanément de nombreux bras pour faire face à certaines difficultés. J'espère me tromper mais c'est ma conviction : en cas de paralysie de la France par une cyberattaque, par exemple. Quand j'évoquais la pandémie en 2018, je voyais sourire

beaucoup de gens qui pensaient que cela ne pourrait jamais se produire en France. En 2018, non, en 2021, peut-être.

Ses détracteurs reprochent au SNU son organisation militaire. Le centre de gravité du SNU, c'est l'engagement des jeunes sous toutes ses formes. En 2018, on m'a souvent parlé de l'uniforme. Lors de notre visite à Carpentras, en 2019, où vous étiez présente, Madame la présidente, un encadrant du SNU m'a fait une confidence qui m'a fait chaud au cœur. Je lui avais dit : « Nous avons proposé l'uniforme parce que des jeunes de Marseille me l'ont suggéré, afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. » Il m'a répondu : « J'ai derrière moi des années d'éducation populaire et grâce à l'uniforme, nous avons obtenu en trois jours une cohésion que nous n'obtenions pas en un mois. » Je lui ai dit qu'il était mon meilleur avocat. Il est allé le dire à une journaliste qui a repris son témoignage.

De 2016 à 2017, j'étais au Mali où tous les enfants vont à l'école en uniforme afin de gommer les différences. Outre-mer, nos jeunes concitoyens vont à l'école en tee-shirt, qui est leur uniforme. Porter un uniforme, c'est s'habituer à entrer dans la vie civile et professionnelle, parce que nombre d'entreprises en imposent un à leurs collaborateurs. Dans la grande distribution, dans les usines, en tant que pompier, vous portez un uniforme. Si l'organisation militaire du SNU, c'est de porter un uniforme, de se lever tôt, d'être à l'heure, c'est le cas de toute organisation accueillant des jeunes. En colonie de vacances, les jeunes doivent être à l'heure pour pratiquer leurs activités. Ce n'est pas une question de militarité, mais de vivre-ensemble et en groupe.

Concernant la proposition d'un service de dix mois, dans mon esprit, il ne fallait pas déséquilibrer l'existant mais insérer le SNU dans notre société. C'est pourquoi j'avais prévu douze jours à l'âge de 16 ans, majoritairement pendant les vacances scolaires, en pensant à la réforme du bac. Le SNU ne devait pas balayer la richesse du service civique. Dans ma direction, j'ai vingt-neuf jeunes en service civique et je suis très allant pour en avoir. Le SNU, cette ombrelle de toutes les formes d'engagement, doit rendre le pays plus résilient et soudé sans provoquer un déséquilibre général. Imposer dix mois de SNU peut être gênant pour de jeunes agriculteurs qui viennent de reprendre l'exploitation de leurs parents ou pour des jeunes en formation d'apprentissage. C'est pourquoi nous avons prévu trois mois perlés pour l'engagement volontaire. Un jeune qui va chez Emmaüs tous les samedis ou un samedi sur deux pendant trois mois ou un jeune qui va à la Croix-Rouge un samedi ou un mercredi sur deux pendant trois mois, a fait sa troisième phase du SNU. Il s'est engagé, il est allé à la découverte du monde associatif, ainsi que nous le souhaitons.

Les formes d'engagement ont évolué. Si vous demandez à des jeunes d'aller nettoyer une plage polluée, ils iront facilement le faire six ou sept jours durant, mais si vous leur demandez d'intégrer une association ayant vocation à s'occuper des plages, ils iront plus difficilement. Le SNU doit présenter de la souplesse. Je rappelle qu'à la demande du Président de la République, nous avons interrogé 70 000 jeunes qui ont répondu que leurs premiers centres d'intérêt étaient l'environnement et l'écologie, avant la défense et la sécurité. Hier soir encore, j'ai vu à la télévision un reportage sur des jeunes nettoyant les plages dans les calanques de Marseille, ce qui est une forme moderne d'engagement. Si un jeune peut montrer qu'il s'engage et présenter un document montrant qu'il a acquis des compétences, c'est toujours ça de gagné. Le SNU doit être du donnant-donnant.

Concernant la contribution du ministère des armées au SNU, la politique de jeunesse de notre direction a un coût, la direction elle-même a un coût. Construire la JDC et faire le SMV ont un coût. Mais la politique de jeunesse du ministère a un autre coût, parce que ce moment essentiel de la politique du ministère des armées qu'est la rencontre physique

entre un jeune et les armées peut se faire à des moments non initialement dévolus à la politique de jeunesse. Quand un jeune soldat de l'opération Sentinelle discute avec un jeune au pied de la tour Eiffel, il est un ambassadeur de la politique de jeunesse. Les démonstrations à l'issue du défilé du 14-Juillet, sont l'occasion d'autres moments de rencontres participant à la politique de jeunesse.

Je citerai une anecdote pour montrer combien cette politique de jeunesse peut surprendre dans un cadre européen. Quand j'étais chef d'état-major au Mali, des forces suédoises à Tombouctou se trouvaient à côté de forces de l'opération Barkhane. Pour Noël, je suis allé voir ce contingent et les Suédois m'ont demandé pourquoi les militaires français de Barkhane recevaient une carte envoyée par des écoliers. Mes camarades suédois étaient sidérés de constater que notre politique de jeunesse se traduisait par l'envoi de cartes d'écoliers et de lycéens français aux soldats français en opération. Cela montrait à quel point cette politique de jeunesse et cette relation sont singulières en Europe. J'ai dit aux militaires suédois qu'être militaire en opération et porter les couleurs bleu, blanc, rouge sur notre treillis avaient pour nous beaucoup de sens, car cela voulait dire que notre pays était derrière nous, en particulier notre jeunesse.

Le coût de la JDC est estimé à 102 ou 103 millions d'euros par an pour le ministère des armées, mais elle présente un caractère interministériel. La JDC, point de passage obligé, fournit au ministère des armées la plus grande base de données pour être en relation avec la jeunesse, à tel point que le répertoire électoral unique du ministère de l'intérieur est élaboré à partir des éléments transmis à l'INSEE par la DSNJ. Nous agissons en étroite relation avec le ministère de l'éducation nationale, auquel nous transmettons toutes nos données. Nous sommes en relation avec les ministères et secrétariats d'État en charge de la cohésion, de l'égalité entre les femmes et les hommes. La direction et le ministère sont donc au centre d'une grande politique interministérielle pour la jeunesse, et on nous demande souvent de contribuer aux actions volontaristes en sa faveur. La richesse du système d'information relatif à la jeunesse tient aussi au fait que nous sommes reliés à 32 000 communes pour l'échange de données automatiques, ce qui consolide la fiabilité de nos données.

M. Jacques Marilossian. J'ai relevé dans la presse régionale que des classes de collège étaient labellisées classes de défense et de sécurité globale. Les élèves du collège Georges-Brassens, au Rheu, en Ille-et-Vilaine, ont choisi l'option chant et constitué une chorale en partenariat avec la musique militaire des transmissions de Rennes, l'ensemble étant piloté par le recteur d'académie. Ce genre d'initiatives est bienvenu et pourrait être multiplié dans les collèges, afin d'établir le lien armées-nation avec des adultes de la réserve citoyenne de défense et de sécurité. Comment associer plus de réservistes ? Comment faciliter et assurer à long terme l'entrée de ces élèves dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité ?

Mme Monica Michel. À l'automne dernier, le ministre de la justice, M. Dupont-Moretti affirmait être favorable à l'encadrement militaire de certains mineurs ou jeunes majeurs délinquants. Certes, cette proposition n'est pas nouvelle et a d'ailleurs été raillée d'un bord à l'autre de l'échiquier politique, mais sa persistance dans le débat public incite à étudier les conditions techniques de sa mise en œuvre. Le garde des Sceaux a annoncé travailler avec le ministère des armées. Cette piste est-elle à l'étude ?

M. le général Daniel Menaouine. À l'occasion de nos déplacements avec Mme Darrieussecq, nous allons dans ces classes de musique. Mme Darrieussecq était récemment à Orléans dans une classe d'un lycée professionnel. Pour ma part, j'étais récemment à Rennes où cette classe, accompagnée par la musique des transmissions, m'a donné un concert.

Je suis très sensible à ce volontariat. Dans la journée défense et mémoire nationales, j'ai souhaité faire une place aux réservistes citoyens et aux cadres civils volontaires. Bien entendu, tous les députés de votre commission y sont les bienvenus. Un jeu de stratégie, Décision défense, est actuellement animé par des militaires, mais nous avons offert à des civils la possibilité de venir l'animer avec nous. Nous avons formé une cinquantaine de civils que nous mobiliserons au moment du SNU pour animer le jeu aux côtés des militaires. Si vous le souhaitez, prenez contact avec le capitaine de vaisseau Rémi de Monteville, patron de l'établissement du service national de Rennes. Il vous accueillera, vous formera et vous permettra de vous engager comme réservistes dans le cadre de la journée défense et mémoire nationales du SNU. Vous avez raison d'évoquer le sujet, car beaucoup de cadres réservistes et citoyens qui ont fait l'IHEDN cherchent à venir aux côtés des armées et de la jeunesse.

Les classes de défense et de sécurité globales sont la priorité de Mme Darrieussecq et l'une de mes priorités car nous le devons aux professeurs et aux proviseurs de l'éducation nationale qui ont choisi de s'investir – l'initiative venant d'eux. Mon rôle est de les mettre en mouvement. C'est pourquoi, avec Édouard Geffray, le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), nous avons proposé la création d'une semaine des classes de défense. Si cette semaine-là, certains d'entre vous en ont le temps, ce sera pour ces jeunes un moment extraordinaire de rencontrer, dans le cadre de leur scolarité, un député membre de la commission de la défense qui leur explique en quoi consiste sa mission. Quand nous reprendrons les JDC, aménagées et modernisées, vous serez les bienvenus pour y participer. Nombre d'entre vous le font déjà.

On prête aux militaires quelque compétence en matière de discipline. En tant que membres de la commission de la défense nationale, vous devez savoir que le terreau de la discipline dans les armées, c'est le feu au combat. Nous ne faisons pas de discipline pour la discipline mais parce que, si nous ne respectons pas les procédures, si nous ne respectons pas scrupuleusement les instructions, la première victime au combat peut être notre camarade, voisin ou loin devant. La discipline dans les armées est acceptée, parce qu'on y comprend aisément qu'elle permet de vivre en groupe. Il y a parmi vous d'anciens auditeurs de l'IHEDN. On leur demande d'être ponctuels mais, à chaque session, au premier rendez-vous, deux ou trois auditeurs ratent le bus et restent au bord de la route. De même dans les armées, sans la discipline, c'est l'enfer. La discipline dans les armées a une vocation opérationnelle et est acceptée par tous. Nous corrigeons les légers dérapages en faisant comprendre avec pédagogie qu'on franchit toujours la ligne rouge au détriment du groupe.

Au sein du SMV, nous avons des jeunes en difficulté avec la justice. Le sujet n'est pas nouveau. Il ne faut pas les stigmatiser mais passer avec eux un contrat moral et les insérer dans un groupe n'ayant pas de difficultés avec la justice. Dans notre pédagogie, la non-stigmatisation est le premier pas vers la réinsertion. Nous avons avec le ministère de la justice des échanges nourris. Mme Parly et Mme Darrieussecq ont eu des discussions avec le garde des Sceaux à ce sujet.

Nous serions heureux de vous accueillir dans nos territoires à l'occasion de nos activités pour la jeunesse. Vous accueillir dans les classes de défense, ou lors des rallyes

citoyens par le DMD - qui sont toujours des moments importants - serait un signe fort pour nos armées et pour l'éducation nationale. Comme l'a rappelé le Président de la République, notre jeunesse devra faire l'objet, dans les mois à venir, d'une attention et d'un investissement particuliers. Mme Parly, Mme Darrieussecq et les trois chefs d'état-major sont sensibles au suivi de la jeunesse. La secrétaire générale pour l'administration, Isabelle Saurat, évoque régulièrement le sujet. Nous mesurons quotidiennement les attentes de la jeunesse. Nous avons à relever le défi de la difficulté conjoncturelle rencontrée par notre jeunesse et de nous montrer à la hauteur des espérances. Ce sera l'un des sujets de l'intervention de Mme Darrieussecq devant vous. Comme je le dis souvent à nos équipes, s'investir pour notre jeunesse, c'est construire l'avenir. C'est pourquoi je m'étonne toujours de voir mesurer l'investissement dans la jeunesse à la seule aune des coûts budgétaires, car la préparation de l'avenir ne peut être sacrifiée.

Mme la présidente Françoise Dumas. Merci, général, pour vos mots, que je partage depuis longtemps à titre personnel, professionnel et même éthique. Votre audition était précieuse. Nous avons plus que jamais besoin de votre regard, de votre expérience et de votre recul, car nous devons nous adapter et appréhender les conséquences de la crise sanitaire sur notre mode de vie et les dommages considérables qu'elle provoque sur notre jeunesse. Vous avez signalé ses effets directs sur la JDC, de septembre à octobre dernier. Un engagement majeur est nécessaire pour compenser ces dommages et donner à notre jeunesse de nouveaux motifs d'espoir et de nouveaux moyens d'insertion sociale et professionnelle.

Le rôle des armées est considérable. Geneviève Darrieussecq, la ministre déléguée, s'est engagée à venir devant notre commission afin de poursuivre la réflexion, le 24 mars, en audition publique, mais cette réunion à huis clos nous a permis d'échanger avec beaucoup de spontanéité et de profondeur.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'esprit collectif qui anime nos armées pour servir notre jeunesse. Nous en parlions ce matin encore avec le chef d'état-major de la marine : notre jeunesse est capable d'apporter beaucoup et de manière très diverse à la société et à nos armées.

Le service national universel imposera la rénovation de la politique en faveur de la jeunesse et nous l'évoquerons très prochainement avec la ministre.

Général, je vous propose de nous faire une synthèse du planning des classes de jeunesse et de sécurité globale afin que mes collègues puissent se redéployer dans chaque département et valoriser plus encore votre action, celle de nos armées et la mise en œuvre locale du partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'IHEDN. Nous sommes nombreux à soutenir avec autant de passion que vous les politiques en faveur de la jeunesse. Merci pour l'énergie que vous y consacrez !

*

* *

La séance est levée à onze heures trente.

*

* *